

A quelles conditions la Suisse pourra entrer dans la communauté européenne?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **136 (1991)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A quelles conditions la Suisse pourra entrer dans la Communauté européenne?

Les propos «musclés» d'un universitaire français

Réponse à l'intervention du colonel Reeb qui envisageait qu'à moyen ou à long terme, les Etats européens, la Suisse y compris, constituent des «forces de police», pour influencer à temps des situations en Europe qui pourraient dénéger.

«Une première observation à nos "amis" suisses: je suis en désaccord total avec votre attachement indélébile à la neutralité. A l'ère nucléaire, cela n'a pas de sens; après Tchernobyl, la radioactivité ne s'est pas arrêtée à la frontière suisse. La neutralité était quelque chose de parfait à l'ère préatomique, qui a permis à nos "amis" suisses d'échapper à la Première et à la Seconde Guerre mondiale. Tout cela était très efficace et très sérieux. Depuis lors, nous sommes entrés dans l'ère nucléaire, la «Pax atomica». Ajoutons l'interdépendance des économies, la mondialisation des problèmes. Je vois franchement très mal les Suisses conserver leur neutralité, surtout s'ils envisagent une adhésion à la CEE. Une adhésion impliquerait ipso facto deux

choses: le renoncement à la neutralité, le renoncement au fédéralisme, en tout cas la modification des règles relatives au fédéralisme.

La candidature autrichienne va tout de suite clarifier les choses. La Commission a donné un avis positif. L'acquis communautaire comprend la prise en compte d'une diplomatie européenne, d'une communauté européenne de défense, si la conférence intergouvernementale, qui s'est tenue à Rome en décembre 1990, débouche à Maastricht sur l'adoption d'un traité relatif à l'union politique et à une certaine union militaire. (...)

J'ai une deuxième remarque concernant ce qui a été dit (...): "Il n'y a qu'à" ou "on pourrait créer une force d'intervention, de police" - le terme a été utilisé. La Suisse oublie trois choses. Elle ne fait pas partie de l'ONU, donc elle n'est pas liée par ses règles qui prévoient d'ailleurs la non-ingérence, sauf dans des cas humanitaires comme pour les Kurdes en Irak (...). La Suisse ne fait pas partie de la CEE qui, par ailleurs, n'a pas de compétences militaires, puisque c'est un ensemble de traités économiques. (...) La Suisse ne fait partie de l'UEO qui est la seule organi-

sation compétente en matière de défense, basée sur le système d'assistance automatique. Et enfin la Suisse ne fait pas partie de l'OTAN.

Nous Français, nous sommes dans l'ONU, nous avons un siège permanent au Conseil de sécurité, nous sommes acteurs dans le CEE, nous avons une relation bilatérale spéciale avec l'Allemagne.»

Participants

Président: général d'armée Pierre Multon, ancien gouverneur de Metz.

Rapporteurs: M. Daniel Collard, maître de conférence à l'Université de Besançon, M. François Jeanneret, président du Conseil de la défense.

Participants: M. Jean Cavadini, conseiller d'Etat et conseiller aux Etats, colonel EMG Jean-François Chouet, colonel Marcel Jeanneret, lieutenant-colonel Kieffer, M. Claude Paulain, chercheur au CNRS, colonel Bertrand Reeb, M. Raymond Tourrain, conseiller général, lieutenant-colonel Hervé de Weck.